

Vie des entreprises/STSI Boccard Gabon Redressement judiciaire ou liquidation ?



Des caméras de surveillance sont implantées ici et là.



Les locaux de la société STSI BOCCARD.

J-P.A.

Port-Gentil/Gabon

UNE question taraude actuellement l'esprit du personnel de la société STSI Boccard Gabon : l'entreprise spécialisée dans la construction métallique est-elle en redressement judiciaire ou tout simplement mise en liquidation ? Malheureusement, aucune réponse cohérente ne lui est donnée à ce jour.

D'où la décision du collectif des employés de la société de sortir du bois, mercredi, à Port-Gentil, à travers un point de presse au cours duquel il a demandé au syndic judiciaire, Athanase Ndoye Loury, d'exécuter l'ordonnance de redressement en sa possession, tout en s'étonnant des actes déjà posés par ce dernier. Des actes qui, selon les plaignants, vont à l'encontre du redressement judiciaire.

Preuve à l'appui, les agents citent, pêle-mêle : le licenciement abusif de 60 employés, la liquidation du matériel de l'entreprise, l'installation en divers endroits de la société d'une trentaine de caméras de surveillance par une équipe venue de Libreville aux soins de l'entreprise, l'utilisation dans les locaux de l'entreprise de l'un des collaborateurs pour des travaux personnels, le transfert des véhicules de la société de Port-Gentil à Libreville, le paiement des factures concordataires et non concordataires sans la présence d'un comptable de la société, en dépit du fait que c'est la comptabilité de STSI Boccard Gabon qui possède toutes les factures réceptionnées par la société.

RESPECT DE L'ORDONNANCE JUDICIAIRE. Au regard de ces griefs, les employés réclament du

syndic judiciaire le respect de l'ordonnance judiciaire délivrée par le tribunal de première instance de Port-Gentil, le 15 novembre 2013, et dont le jugement, rendu par la Cour d'appel de Port-Gentil, le 29 juin 2016, lui ordonne l'exécution de l'ordonnance de redressement judiciaire.

Ne voyant pas clair dans le travail effectué par le syndic judiciaire qui, aujourd'hui, fait de la société STSI Boccard son affaire personnelle, en tirant tous les avantages de son côté, le collectif des employés dit avoir pris l'initiative, le 30 septembre dernier, de saisir par courrier le président de la République, le gouverneur de la province de l'Ogooué-Maritime, le directeur provincial du Travail, le président du tribunal, le procureur de la République, le juge-commissaire, l'inspecteur général du ministère de la Justice, pour leur expliquer la situation réelle de l'entreprise et, surtout, les agissements d'un syndic judiciaire en qui ils ont perdu confiance.

En effet, le collectif des employés de STSI Boccard se demande comment une société qui a quatre (04) milliards de francs en séquestre chez Total Gabon où il opère comme sous-traitant, ne peut pas être redressée ? Par le truchement d'un chargé d'affaires de l'entreprise, les salariés avaient d'ailleurs élaboré un diagnostic technique et un plan de relance des activités de la société STSI Boccard. Mais, regrettent-ils, le syndic judiciaire n'a pas pris la peine de consulter ce travail alors que, logiquement, pour bien jouer son rôle, il devrait avoir un plan de redressement déjà élaboré, afin de relancer les activités de l'entreprise.

Mais, poursuivent les plaignants, au lieu d'agir pour



Les deux véhicules de la société que le syndic judiciaire voulait faire acheminer sur Libreville.

le bien de tous, le syndic judiciaire pose plutôt des actes qui ne sont pas mis en application par le juge-commissaire, qui devrait normalement valider toute

action. **60 GABONAIS LICENCIÉS.** Le dernier acte en date est deux véhicules de la société que le syndic judiciaire, Athanase Ndoye

Loury, voulait faire acheminer sur Libreville, pour des raisons que lui seul maîtrise. Heureusement que le collectif des employés de la STSI Boccard,

très attentif, a vite saisi le procureur de la République qui, à son tour, a fait saisir les deux véhicules qui étaient déjà dans l'un des bateaux de la Compagnie nationale de navigation intérieure et internationale (CNNII) en partance pour Libreville. Aussi, la situation actuelle de la STSI Boccard interpelle-t-elle les pouvoirs publics, étant donné que soixante salariés gabonais ont été licenciés d'un trait, au moment où le président Ali Bongo Ondimba prône la préservation ou la sauvegarde de l'emploi des Gabonais.

Nous avons tenté de joindre au téléphone, hier, M. Ndoye Loury pour avoir sa version des faits. Malheureusement, il était injoignable sur ses deux portables : Libertis et Airtel.

Ça bouge chez Life by Mayena depuis le 03 Octobre 2016

DON VINCENZO
 MORELLI'S
 MESA
 OVIMA
 MASALA MAHAL
 SKY LIFE

Nouvelles identités visuelles, nouvelles cartes, nouveaux prix.

Life